



NOR AGRS0909259A
AR09035CAB

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ARRÊTÉ du 04/05/2009

portant nomination de la présidente, par intérim, de la commission "science, technique et société"
(Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux)

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-487 du 26 avril 2006 relatif au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;

Vu le décret n°2006-486 du 26 avril 2006 relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de vice-président délégué, de président de mission permanente, de président de section, de président de commission et de secrétaire général du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2006 portant nomination aux emplois de vice-président, de vice-président délégué, de président de mission permanente, de président de section, de président de commission et de secrétaire général du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2007 portant nomination d'une présidente d'une commission au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;

Sur la proposition du secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Sophie VILLERS, ingénieure générale du génie rural, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, présidente de la commission "Europe et international" au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, est nommée présidente de la commission "science, technique et société," par intérim, au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, en remplacement de Monsieur Yves LEFORBAN, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 4 mai 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Michel BARNIER